

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 1<sup>ère</sup> DIVISION**  
**2<sup>ème</sup> Rallye VHRS Epernay Vins de Champagne**  
**RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE**  
**23, 24 et 25 MARS 2012**

**PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement	Lundi 20 Février 2012 sur le site WEB : <a href="http://asac-champagne.com">asac-champagne.com</a> et <a href="http://sport-auto-champagne-ardenne.com">sport-auto-champagne-ardenne.com</a>
Ouverture des engagements	Lundi 20 février 2012
Clôture des engagements	Lundi 12 Mars 2012
Publication de la liste des engagés	Mardi 20 Mars 2012 sur le site WEB : <a href="http://asac-champagne.fr">asac-champagne.fr</a> et <a href="http://sport-auto-champagne-ardenne.com">sport-auto-champagne-ardenne.com</a>
Parution du Road-Book	Samedi 17 Mars 2012 08h00
Distribution du Road-Book	<u>Samedi 17 Mars</u> 08H30 - 16H30 <u>Dimanche 18 Mars</u> 08H30 - 12H00 <u>Jeudi 22 Mars et Vendredi 23 Mars</u> 08H30 - 16H00
Date et heures des reconnaissances	Concession RENAULT AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11. Pour les E.S 2-3-6-7 et 8 : Dans le respect du Code de la Route, à partir du Samedi 17 Mars 09H00, elles sont limitées Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 09H00 à 21H00 et Dimanche 18 et Vendredi 23 de 08H30 à 16H00 <b>Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux Samedi 17 et Jeudi 22 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00. et Vendredi 23 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00.</b>
Vérifications administratives	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16H00 à 18H30 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H00 à 11H00 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY- PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
Vérifications techniques	<u>VENDREDI 23 MARS 2012</u> de 16h30 à 19H00 <u>SAMEDI 24 MARS 2012</u> de 08H30 à 11H30 Le MILLESIMUM 1 rue Jean BAGNOST 51530 EPERNAY - PIERRY Tél. 03.26.56.95.00
<u>SAMEDI 24 MARS 2012</u>	
Mise en Parc Fermé	11H00 à 13H30 - Esplanade Charles De Gaulle
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	11H00 au PC du Rallye - Maison des Associations EPERNAY - 8, rue Maurice Cerveaux
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	14H00 - Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	15H00 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	21H15 - Esplanade Charles de Gaulle
Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> étape	30 mn après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel : Esplanade Charles De Gaulle
<u>DIMANCHE 25 MARS 2012</u>	
Publication de l’ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	06H45 - Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape - CH Podium (VHC/CLASSIC)	07H45 - Esplanade Charles de Gaulle
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape et fin d’épreuve - CH Podium à partir	16H05 - Esplanade Charles de Gaulle
Vérifications finales	Concession RENAULT - AUTOMOTOR 100 av. A. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY
Publication des résultats	30 min. après l’arrivée du dernier concurrent Tableau d’Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle
Remise des Prix	A l’arrivée des équipages, sur le Podium de l’Esplanade Charles de Gaulle.

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes aux articles du règlement du 5<sup>ème</sup> Rallye NATIONAL VHC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement VHC et CLASSIC et Régularité Historique Sportif.

**Article 1 P – ORGANISATION**

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les Vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 mars 2012, en qualité d'organisateur administratif et technique, un Rallye automobile national de Véhicules Historiques de Régularité Sportif, en doublure du 5<sup>ème</sup> Rallye VHC et 2<sup>er</sup> CLASSIC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, lui-même étant en ouverture du 16<sup>ème</sup> Rallye National Epernay – Vins de Champagne, dénommée :

**2<sup>er</sup> RALLYE VEHICULE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIF  
EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE**

Avec le concours :

- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY REUIL ; TINCOURT ; VENTEUIL - PAYS DE CHAMPAGNE.

**Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation N° 44, en date du 17 Février 2012...**

**Comité d'Organisation :**

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**

Président : Frédéric DUHAL

Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

**Organisation du Rallye et secrétariat**

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE**

ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17

e - mail : [contact@asac-champagne.fr](mailto:contact@asac-champagne.fr) site web : [www.asac-champagne.com](http://www.asac-champagne.com)

**Permanence du rallye**

Jusqu'au vendredi 23 Mars 2012 : ZA commercial 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Tél. 06.15.35.25.52 – Fax. 03.26.55.02.17

Du samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

**Tableau officiel d'affichage**

Jusqu'au vendredi 23 Mars 2012 – 18H00 : ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Du samedi 24 au dimanche 25 Mars 2012 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

**Accueil officiels :**

**Le MILLESIUM**

**1 rue Jean BAGNOST**

**51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00**

**1.1. OFFICIELS**

**Collège des Commissaires Sportifs :**

Président :

Dominique LUNEL

Membres :

Georges COLIN, Denis HUSTACHE

Directeur de Course :

Jean-Yves MAUER

Directeur Adjoint délégué aux VH :

Isabelle MAUER (traitement informatique des temps).

Secrétaire du collège

Mme LUNEL

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable : Aurélie FERNANDES

Adjoints : Yvette WANTZ (parc assistance),

**Commissaire Technique responsable:**

Claude CUENOT lic : 4454 / 0405

Yves VANACKERE lic : 16711 /0112

Patrick MAIRET lic : 16458 /0413

Juges de fait :

Anne-Catherine VIEHE

lic : 11415 /0106

Yves BLANPAIN

lic : 197446 /0106

Christian MARTIN

lic :35423 /0207

Marie jo MARTIN DECAMP

lic :493 23 /0207

**Et tous les officiels du 16<sup>ème</sup> Rallye Epernay Vins de Champagne,  
À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs**

**1.2. ELIGIBILITE**

Le 2ème RALLYE VHRS - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE compte pour :  
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne  
- Le Challenge Rétro CUP 20112

### 1.3. VERIFICATIONS

**Conforme au règlement standard FFSA.**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 23 mars 2012 de 16H30 à 19H00 et le Samedi 24 mars 2012 de 8H00 à 11H30

le MILLESIUM  
1 rue Jean BAGNOST  
51530 EPERNAY PIERRY Tél. 03.26.56.95.00

#### 1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 25 mars 2012 à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye. Tarif horaire (ttc) de la main d'œuvre : **45,00 €**.

### Article 2 – ASSURANCES

**Conforme au règlement standard FFSA.**

### Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 1er rallye historique CLASSIC EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée de deux photos d'identité (une pour chaque membre de l'équipage) **et du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante ;

ASACC  
9 chemin des Bas Jardins  
ZAC des Bas Jardins  
51530 DIZY  
Tél : 03.26.55.01.67.  
Fax : 03.26.55.02.17.  
Mail : varlet.auto@orange.fr

**Avant le LUNDI 12 Mars 2012** (date de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** L'ensemble des 4 Rallyes (VHC, VHRS, CLASSIC et MODERNES) est limité à **180** équipages.

#### 3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **470 Euros.**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **940 Euros.**

#### 3.2P. EQUIPAGES

##### Licences admises :

Les licences "pratiquant" Internationale (A, B, C, *C junior pour le copilote exclusivement*, Régularité et Restrictive) ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les titres de participation International Régularité et National Régularité. Les titres de participation seront délivrés sur les lieux des vérifications administratives au cas où par les organisateurs.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans. Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion. Lors des tests de régularité, **les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués .**

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

#### 3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement. Les voitures partiront de minute en minute. Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye. Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation de 80€ par plaque.

Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

**Les concurrents partiront 10 minutes après les modernes du 16<sup>ème</sup> Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE.  
Le passage du premier concurrent VHRS sera précédé par un véhicule ouvreure 000 dont le véhicule**

## **Article 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

### **4.1. VOITURES AUTORISEES**

Sont autorisées les catégories suivantes :

**Catégorie Régularité Historique**, voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1981.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives un **laissez-passer pour parcours de régularité Historique Ou un Passeport Technique Historique FIA ou FFSA (PTH ou PTN)**

**Catégorie Régularité Prestige**, voitures de Grand Tourisme ( GT ) de série en conformité avec leur Homologation Routière à partir du 01/01/1982

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière française ; **un extincteur est obligatoire.**

**Pour les concurrents ayant choisi les moyennes « Haute » il est nécessaire que leur voiture soit équipée d'un arceau de sécurité respectant ou dépassant la spécification utilisée sur les voitures de même modèle à l'époque.**

**Les cages en aluminium sont interdites et quel que soit le type de siège pilotes et copilotes, le véhicule devra être équipé de harnais de sécurité.**

### **4.2. INSTRUMENTS DE BORD**

Deux catégories distinctes seront établies :

Catégorie 1 :

Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.

Catégorie 2 :

Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine, sans instruments de mesure et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

### **4.3. PNEUMATIQUES**

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

## **Article 5. - PUBLICITE**

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

## **Article 6 P– SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P DESCRIPTION**

Le 2ème Rallye VHRS - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE comporte un parcours d'environ 260 kms avec 11 Epreuves Spéciales, d'une longueur totale de 111 kms environ. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

<b>1<sup>ère</sup> ETAPE</b>		<b>2<sup>ème</sup> ETAPE</b>	
<b>EPERNAY – EPERNAY</b>		<b>EPERNAY – EPERNAY</b>	
<b>108,261 kms</b>		<b>71,360 kms</b>	
<b>5 Test de Régularité – soit 40,410 kms</b>		<b>6 Test de Régularité – soit 107,040 kms )</b>	
ES 1 Epernay-Mardeuil	2,890kms	ES 6-9 Leuvrigny - Le chêne la Reine - Mesnil le Hutier	
ES 2 et 4 Ay-Mutigny	3,960kms	- Festigny - Nesles le Repons – Troissy Bouquigny	19,950 kms
ES 3 et 5 Chouilly-Cuis-Cramant-Avize	14,800 kms	ES 7-10 Reuil- Tincourt – Venteuil	6,750 kms
		ES 8-11 Fleury –Cormoyeux	8,980 kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000<sup>ème</sup> sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance.

Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage engagé, dans le hall de la **Concession RENAULT–AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

**6.2. EQUIPAGES.** Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes (1 du pilote et 1 du copilote)

## 6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

## 6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.

### Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA. Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 24 mars 2012, au plus tard à 14H00.

#### 7.1. DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations. Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

**Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées, les organisateurs précisent aux concurrents que les lieux de prises de temps seront distincts de ceux réalisés par le rallye moderne dont les cellules seront désactivées.** Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes. Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute. Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

#### 7.1.1. TESTS DE REGULARITE

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **2 secondes de pénalité.**

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité.**

#### Exemple :

Moyenne définie 45 km/h, longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km, temps imparti : 6 mn et 48 secondes.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 secondes. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 secondes. = 34 secondes de pénalité.

**L'organisateur prévoira des points de chronométrages intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité.**

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous du temps imparti: **2 secondes de pénalité.**

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité.**

Il est strictement interdit, sous peine d'une pénalisation, voir d'exclusion :

- De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye.
- De retraverser ou de re-pénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.
- De s'arrêter dans le secteur de tests de régularité.

#### Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :

Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

**Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.**

**L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.**

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des Tests concernés.

**Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.**

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

#### 7.2. SUPER RALLYE

Si un équipage saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement, ou si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante. Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

### **7.3. SECURITE**

Pour la sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

### **Article 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **Article 9 – CLASSEMENTS**

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général – un classement par période – un classement équipages féminins

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

### **Article 10P – COUPES**

Il n'y aura pas de prix en espèces,

Coupes : **(concurrents présents)**.

**La remise des Prix se déroulera sur l'espace dédié aux VHRS – Esplanade Charles de Gaulle  
à Epernay le :**

**Dimanche 25 Mars 2012 après l'arrivée des concurrents.**

**AVANT OUVERTURE DU PARC FERME,  
REGROUPEMENT OBLIGATOIRE DE 30  
MINUTES EN FIN DE 1<sup>ère</sup> ET 3<sup>ème</sup> SECTION**



Adresse courrier



**ZA Commerciale de Dizy**  
**9 Chemin des Bas Jardins**  
**51530 Dizy**

## *Note explicative pour une bonne gestion des engagements*

### VHRS

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement en euros). Les engagements reçus sans chèque seront mis sur liste d'attente et seront pris définitivement en compte à la date de réception du chèque.

Les chèques seront remis en banque à la clôture des engagements. Tout concurrent forfait avant le ..... sera intégralement remboursé. Entre cette date et le début des vérifications, il sera fait une retenue de 40 %. L'engagement sera ensuite acquis à l'organisateur.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit, uniquement par lettre recommandée.

En cas d'interruption de l'épreuve, les droits d'engagement seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye a été donné (véhicule tricolore).

Afin de faciliter les engagements et ultérieurement les contrôles administratifs, il serait bon de nous joindre avec votre engagement les documents suivants (obligatoire au contrôle administratif) :

- ✓ Permis de conduire – **licences ou titres de participation** ;
- ✓ **Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile** (pour l'établissement des titres de participation) ;
- ✓ Documents officiels de la voiture : l'équipage devra présenter un « laisser passer » historique délivré par la FFSA de voiture pour parcours de régularité historique FIA.

Merci de nous fournir ces documents avec votre demande d'engagement, nous gagnerons, tous, beaucoup de temps le jour des contrôles d'administratifs.

Le Président  
Frédéric DUHAL